

Statut universitaire, mais salaire de misère

Autor(en): **Klein, Sylviane**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **81 (1993)**

Heft 11

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280468>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Statut universitaire, mais salaire de misère

Les élèves infirmiers et infirmières sont furieux. Non sans raisons. Le troc de leurs allocations d'études – ils recevaient mille francs par mois – contre la noblesse d'un statut d'étudiant-e, n'a que l'apparence d'une valorisation. La décision des chefs de département des affaires sanitaires et sociales de Suisse romande – Fribourg excepté – fait surtout gagner plus de 50 millions sur le dos des candidats aux professions paramédicales.

Le futur personnel soignant ne verra pas pour autant une équivalence entre son diplôme et une licence universitaire. Et les salaires ne seront pas revus à la hausse. En attendant – et durant des études qu'ils ne peuvent commencer

avant 18 ans – ils passeront plus de huit heures par jour sur le terrain, seront tenus aux soirées de piquet, et travailleront un dimanche sur deux, sans indemnité en retour. Ils ne verront pas non plus leurs frais de transport remboursés. A la rigueur, ils bénéficieront d'une bourse.

Toutes ces considérations n'ont pas effleuré les dignes gardiens des finances cantonales. Mais elles ne laisseront pas non plus les parents indifférents – les futurs payeurs en fin de compte ce seront eux – ni les jeunes gens avec charges de famille. Encore moins les plus âgés, à vocations tardives. Pas étonnant non plus que cette décision touche une profession typiquement féminine.

Il y a des mesures que l'on doit prendre en période de crise. Il y a des mesures que les autorités n'ont l'audace de prendre qu'à ce moment-là.

Il est certes plus facile de retirer une allocation mensuelle à des élèves infirmières – ou infirmiers – que de retrancher mille francs du salaire des médecins-chefs du CHUV. Surtout lorsque le spectre du chômage a chassé celui de la pénurie du personnel soignant!

On ne peut affirmer que la décision des chefs de département soit scandaleuse – conjoncture oblige. On ne peut toutefois pas s'empêcher de la trouver mesquine et arbitraire. Un vrai marché de dupes!

Sylviane Klein

Echos féministes

FRAueZitig FRAZ
CP 648, 8025 Zurich
52 pages, Fr. 7.– le numéro, paraît 4 fois par an

FRAZ se présente comme l'organe du MLF. Il est rédigé et édité par un groupe autonome de femmes. Dans chaque numéro, un substantiel dossier de 30 pages, un volet international – actuellement axé sur l'ex-Yougoslavie – des nouvelles suisses, féministes, culturelles, etc.

On voit dès les premières pages qu'il tend à être un journal de combat plutôt qu'à offrir une information qui se veut objective. La rédaction, de son propre aveu, évite de publier des articles émanant d'un milieu politique «bourgeois», et pourtant elle proclame sa volonté de permettre à ses lectrices de se faire une opinion personnelle.

Le dossier du numéro de juin-juillet-août 1993 traite du génie génétique. Un domaine qui touche les femmes en tant que consommatrices d'aliments et de médicaments, en tant que soumises à des tests pendant la grossesse, comme «fournisseuses de gènes permettant la fabrication de certaines hormones, et machines biologiques qu'on peut améliorer, réparer et même programmer», lit-on dans l'éditorial. Un premier article évoque la possibilité de créer des monstres, alors que le suivant expose les arguments des écologistes pour empêcher qu'on ne brevète en Suisse, comme cela se fait dans la Communauté européenne, l'hormone Relaxin qui facilite l'accouchement. Un troisième article rattache la technologie génétique au colonialisme, qui prive les paysannes du tiers monde du contrôle de leur production. Suit un exposé de la situation légale du

génie génétique en Suisse, et un appel aux femmes à réfléchir, à se poser des questions d'un point de vue critique, etc.

Pas féministe s'abstenir

A l'occasion d'expositions à Lausanne et à Zurich de femmes photographes, le numéro de septembre-octobre-novembre de FRAZ consacre son dossier à l'art de la photographie tel que le vivent les femmes, à leur relation à leur métier, qu'il s'agisse de portraits, d'autoportraits, de la prise de vue de faits d'actualité par des journalistes. Pour elles toutes, la photographie est une vocation, non pas une fin en soi, mais le moyen de transmettre un message. De nombreuses reproductions illustrent ce dossier.

Plusieurs choses intéressantes encore dans ce numéro de FRAZ. Tout d'abord une vive critique de l'orientation prise par le journal féministe allemand *Emma*, qui pour des raisons financières cherche à prendre le style de la presse de boulevard, et qui surtout, à propos de violences contre les femmes, tend à se montrer raciste.

Un autre article – et je vous prie de croire qu'il appelle un chat un chat – traite de pornographie à l'occasion de la publication de l'album de photos de Madonna. Elle a bien précisé *Nothing in this book is true, I made it all up*. Les femmes doivent-elles se joindre à la campagne antipornographique? Mais alors ce serait prôner l'établissement d'une frontière entre érotisme et pornographie, donc d'une censure, alors qu'il est important de renoncer aux tabous «bourgeois» et que les femmes puissent s'exprimer librement sur la prostitution, leur sexualité, le sadomasochisme, le lesbianisme, etc.

A signaler encore un reportage sur l'exposition *Ars Electronica* de Linz; il signale les effets pervers du développement techno-

logique actuel dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la création artistique ou du génie génétique.

Enfin, une étude de Sigrid Weigel, professeure de littérature allemande contemporaine à Zurich (*FS*, 1/1993) sur la célèbre poétesse allemande Ingeborg Bachmann, décédée il y a vingt ans lors d'un incendie. Dans son œuvre, elle a, semble-t-il, moins peint «la» femme que créé un monde de rêves, de souvenirs, de fantasmes. Dans une interview, elle a dit qu'elle ne comprenait pas les femmes qui cherchent à faire carrière. «Pour moi, je ne me pose pas la question du rôle de la femme, mais celle de savoir comment on vit l'amour...» Sigrid Weigel a parlé le 16 octobre à Berne d'Ingeborg Bachmann lors d'une journée de lectures et d'échanges entre écrivaines suisses allemandes. Son exposé s'intitulait «Femmage». Ce néologisme va-t-il faire son apparition en français aussi?...

Perle Bugnion-Secretan

Les réalisatrices et coréalisatrices de films sont appelées à s'inscrire au

16^e Festival international de films de femmes de Créteil.

Tous les sujets sont acceptés, réalisés entre le 1^{er} juin 1992 et le 1^{er} mars 1994 et inédits en France. Renseignements et inscription s'obtiennent auprès du Festival international de films de femmes, Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94 000 Créteil-France. Tél. (0033) 1 49 80 38 98, fax 1 43 99 04 10.

Date limite d'inscription: 10 décembre 1993.